



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/111

**OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS DES  
ENTREPRISES ET L'ARBRE DE NOËL DES ENTREPRISES  
DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190702-2019\_111-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à  
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/111

## OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS DES ENTREPRISES ET L'ARBRE DE NOËL DES ENTREPRISES DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 portant sur les actions de développement économique,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence développement économique et notamment de sa mission d'animation auprès des entreprises, la Communauté de Communes de Montesquieu organise annuellement un repas des entreprises de la Technopole. A cette occasion, une participation de 10 € est demandée à chaque participant afin de couvrir une partie du prix du repas.

Toujours dans le cadre de sa mission d'animation économique, la Communauté de Communes de Montesquieu propose aux entreprises du site de bénéficier de chèques cadeaux à l'occasion de Noël, pour chacun de leur salarié.

La valeur faciale d'un chèque est de 20 € et est financée exclusivement par l'entreprise.

La Communauté de Communes de Montesquieu se charge de commander les chèques cadeaux pour l'ensemble des entreprises.

Chaque entreprise règle ensuite sa contribution à la Communauté de Communes en fonction du nombre de salariés bénéficiaires.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Fixe le montant de la participation au repas des entreprises de la Technopole à 10€ par personne,
- Autorise la contribution de chaque entreprise souhaitant faire bénéficier d'un chèque cadeau de 20 € à chacun de ses salariés à l'occasion de Noël,

Le montant payé par chaque entreprise varie en fonction du nombre de salariés.

- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***